

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : n° 1185

Débats d'orientations budgétaires 2024

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRIVÉ LE

14 MARS 2024

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

Séance du Comité du 27 février 2024 sur convocation adressée aux membres le 14 février 2024

L'an deux mille-vingt-quatre le 27 février 2024 à 18h30, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Vice-Président
Madame Samia KASMI, Vice-Président
Mesdames Stéphanie SOARES, Anne-Marie AMSELLEM,
Messieurs Philippe POUTHE, Julien SAGE, Yves REVILLON

ABSENTE-EXCUSEE :

Madame Brigitte PALAT

ONT DONNE POUVOIR :

Madame Patricia PENTURE à Madame Samia KASMI
Monsieur Vincent FRANCHI à Madame Anne-Marie AMSELLEM

Lesquels forment la majorité des 11 membres du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux délibérations du Comité.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 du 14 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte de chauffage urbain de la région de La Défense,
Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier,
Vu le rapport ci-joint,
Vu le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,
Considérant que la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires du Syndicat doit être organisé préalablement au vote du budget primitif,
Considérant que ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DELIBERE :

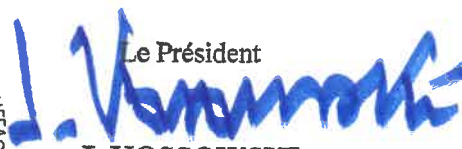
ARTICLE 1^{ER} :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 et de la tenue d'un débat.

ARTICLE 2 :

INDIQUE que la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine.



Le Président

J. KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **14 MARS 2024**

COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2024 – 18h30

RAPPORT DE PRESENTATION

DOSSIER POUR DECISION N° 5 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté au Comité Syndical, à l'intérieur d'un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice 2024.

L'examen de ce rapport doit donner lieu à débat.

GENERIA a pour mission d'organiser et d'assurer le service public de chauffage urbain et de refroidissement urbain des immeubles construits et à construire dans les limites, a minima du périmètre des Opérations d'Intérêt National (OIN) de la Défense et de Seine-Arche en vigueur, et, au-delà, selon le périmètre défini par ses membres.

GENERIA chauffe et rafraîchit 220 immeubles de bureaux et près de 22 000 logements sont raccordés à l'un de ses réseaux sur les villes de Nanterre, de Courbevoie et de Puteaux. Au total, 4,5 millions de m² sont chauffés et refroidis.

L'ambition de GENERIA consiste à verdir ses réseaux, à les étendre pour qu'ils soient accessibles à tous, à maîtriser ses tarifs et à se moderniser.

Le Syndicat exerce sa compétence par 3 concessions de service public confiées à :

- La société Idex La Défense, contrat conclu le 21 décembre 2001 jusqu'au 31 août 2032), filiale d>IDEX, qui comprend un réseau de chaleur et un réseau de froid.
- La société Urbaine de Climatisation – SUC, contrat conclu le 29 août 2003 jusqu'au 31 août 2027, filiale de DALKIA, qui comprend un réseau de froid.
- La société Enerbiosa, contrat conclu le 12 juin 2008 jusqu'au 31 mars 2035., filiale d>IDEX, qui comprend un réseau de chaleur avec une centrale de production bi-énergies et un réseau de distribution.

Les orientations budgétaires propres à GENERIA concernent essentiellement les dépenses de fonctionnement de la structure en tant qu'autorité concédante dans ses missions de contrôle, les dépenses d'investissement sur les réseaux étant réalisées par les trois concessionnaires.

Le rapport d'orientations budgétaires comporte plusieurs parties synthétisées ci-dessous :

1. La présentation du contexte économique et financier ainsi que des dispositions de la loi de finances pour 2024 pouvant intéresser le Syndicat. Cette partie est l'occasion de faire le point sur la crise énergétique en cours depuis l'automne 2021 et les solutions qui ont pu être apportées soit par le Gouvernement (bouclier tarifaire, etc.), soit par GENERIA en lien avec ses concessionnaires. Par exemple, le 2 février 2023, un avenant (avenant numéro 12) a été passé avec le concessionnaire Idex La Défense qui a permis de diminuer le prix de la chaleur. D'après le compte d'exploitation prévisionnel annexé à l'avenant, une économie de 40 M€ sur la durée résiduelle de la concession pourrait être envisagée. Par ailleurs, en octobre, novembre, décembre 2022 et en janvier 2023, une ristourne de 100 € / MWh a été accordée par Idex La Défense aux abonnés pour un montant total de 4 M€. En 2024, les négociations se poursuivront avec la SUC pour diminuer les tarifs de vente de froid par la mise en place d'un système de bonus – malus.
2. La présentation de la situation financière du Syndicat : situation budgétaire à fin 2023 et perspectives 2024. Fin 2023, le résultat global de clôture s'établit à 17,8 M€. Le résultat de fonctionnement reporté au budget primitif 2024 sera de 11,8 M€ en diminution de

5,0 M€ du fait du report de la subvention à verser à Idex La Défense prévue à l'avenant 10 pour les travaux de verdissement. Les inscriptions budgétaires seront globalement stables, hors prise en compte de l'inflation. Il faudra également tenir compte de l'inscription, sur ce budget, d'un fonds destiné aux abonnés pour des travaux de rénovation énergétique permis par les recettes issues des Certificats d'Economies d'Energie du projet d'avenant 14, d'une part, et de la réinscription de l'étude pour réaliser le schéma directeur des réseaux de chaleur. GENERIA ne disposant pas d'engagements pluriannuels en section d'investissement et étant soumis aux dispositions contractuelles pour ses recettes ne présente pas de prospective financière dans le cadre de son rapport d'orientations budgétaires. Seules les perspectives permettant de cadrer le projet de budget 2024 sont présentées.

3. Le niveau et la structure de la dette : GENERIA a un seul prêt en cours dont le montant restant dû est de 2 M€ au 1^{er} janvier 2024. Ce prêt qui a été souscrit pour financer l'acquisition du terrain de la centrale Noël Pons arrivera à échéance en 2027. Les montants de l'annuité de dette prise en charge par le Syndicat sont remboursés par le concessionnaire IDEX La Défense.
4. Les données relatives aux ressources humaines : en application de l'article L 2312-1 du CGCT, GENERIA est tenu de communiquer des informations relatives à la structure des ressources humaines et à la masse salariale.
5. L'activité des concessions : cette partie fait le point sur les principaux faits marquants de l'activité des concessions en 2023 ainsi que les projets qui seront développés en 2024. Il est à noter que chaque année, la commission consultative des services locaux (CCSPL) et la commission de contrôle financier (CCF) présentent un bilan complet de l'activité de l'exercice clos. Par ailleurs, chaque trimestre, des réunions faisant le point technique, économique et financier sur le trimestre échu sont organisées. Celles-ci donnent lieu à des comptes-rendus qui sont présentés au Comité Syndical. Cette partie du rapport d'orientations budgétaires n'a donc pas l'ambition de se substituer à ces réunions et se limite à la présentation des principaux projets réalisés et en cours :
 - Pour Idex La Défense, les principales actualités 2023 concernent :
 - La mise en service des deux chaudières agro-pellets avec un premier feu le 16 novembre 2023,
 - L'avenant 12 qui a permis de faire baisser les tarifs de la chaleur et de faire économiser 40 M€ aux abonnés sur la durée résiduelle de la concession (source = compte d'exploitation prévisionnel annexé à l'avenant),
 - La relance de la COGENERATION.En 2024, l'autorisation donnée par le Comité Syndical du 27 février 2024 à Idex La Défense de valoriser des CEE permettra un reversement intégral de ces recettes via le versement d'une redevance. Celle-ci devrait être affectée à un dispositif d'aide à la rénovation énergétique à destination des abonnés de GENERIA (modalités à définir). Par ailleurs, une mise à plat des dépenses de gros entretien et renouvellement (GER) permettront une optimisation technique et financière de la concession.
 - Pour la SUC : les travaux prévus à l'avenant 6 vont se poursuivre. Par ailleurs, les négociations pour mettre en œuvre un système de bonus – malus dans le cadre d'un nouvel avenant continueront afin d'atténuer le renchérissement du prix de l'électricité sur les tarifs.
 - Pour ENERBIOSA : les échanges se poursuivent pour résorber le déficit structurel de la concession. Une étude sur la mise en place d'une base solaire thermique afin de gagner en énergies renouvelables sur la période estivale devrait être menée.

Le rapport d'orientations budgétaires a été joint au dossier du Comité Syndical. Il développe de façon précise l'ensemble des points exposés ci-avant.

Il est proposé au Comité Syndical, après en avoir débattu, de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.